

Un rapport confirme que la discrimination « voilée » représente maintenant un obstacle important en milieu de travail

Inégalité d'accès : Le dernier rapport publié par la Fondation canadienne des relations raciales confirme que les Autochtones et les minorités visibles du Canada sont désavantagés dans les domaines de l'emploi, du revenu, ainsi que sur le plan de la scolarité.

Le rapport intitulé *INÉGALITÉ D'ACCÈS : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation* a été préparé par le Conseil canadien de développement social (CCDS). Il s'agit du premier rapport à combiner des analyses qualitatives et quantitatives effectuées dans le domaine des relations raciales au Canada. Fondé sur les plus récentes statistiques disponibles, des analyses quantitatives et les discussions des différents groupes témoins, les chercheurs, la professeure Jean Lock Kunz, Anne Milan et Sylvain Schetagne, ont conclu que nonobstant l'augmentation croissante de la diversité au sein de la population canadienne, le racisme et la discrimination se font encore bien sentir en milieu de travail. Bien que les statistiques semblent indiquer que le taux d'emploi des membres des peuples autochtones et des minorités visibles ait augmenté, cette augmentation est fortement concentrée dans les quintiles du bas et du milieu de l'échelle des revenus. Il appert que la couleur de la peau soit « de plus en plus claire à mesure qu'on monte dans la structure hiérarchique ».

Le rapport tire les conclusions suivantes :

- Bien que le marché du travail au Canada soit en train de devenir plus diversifié, les membres des minorités raciales font encore face à des obstacles sur le plan de



Présentation du Sawagi Taiko; un groupe de joueurs de tambours Taiko formé de Canadiennes d'origine japonaise lors du gala d'Excellence tenu à Vancouver. *Détails à la page 8*

l'accès à l'emploi.

- De tous les groupes, les Autochtones sont les plus désavantagés sur le plan de l'éducation, de l'emploi et du revenu.
- De plus, les minorités visibles et les Autochtones sont toujours moins susceptibles que les membres des groupes non racisés de se situer dans les 20 % du haut de l'échelle des revenus. En particulier, même en possédant une formation universitaire, les Autochtones ont trois fois moins de chances que les membres des groupes non racisés d'atteindre un revenu élevé.
- Bien que les formes flagrantes de racisme soient habituellement perçues comme étant

socialement inacceptables, elles persistent sur le plan individuel et systémique.

- Les membres des minorités raciales et des peuples autochtones éprouvent de la difficulté à trouver un emploi valorisant. Dans le cas des immigrants nouvellement arrivés, le défi consiste à obtenir la

Inégalité d'accès suite à la page 11

DANS CE NUMÉRO

Mot de l'administratrice en chef des opérations 2

Message du président 3

CMCR—nouveaux thèmes 4

La pauvreté chez les enfants autochtones 6

Nouvelles de la FCRR 8

Qui sommes-nous? 12

Mot de l'administratrice en chef des opérations

Par Moy Tam



La troisième conférence mondiale sur le complexe sujet du racisme aura lieu dans quelques mois à Durban, en Afrique du Sud. La Fondation canadienne des relations raciales a été accréditée en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) pour participer à la Conférence mondiale contre le racisme (CMCR) organisée par les Nations Unies. Comme on peut facilement l'imaginer, le processus préparatoire à cette rencontre a été laborieux et n'a pas manqué de rebondissements.

Les thèmes de la Conférence ont été déterminés à Genève, en mai 2000. Plusieurs forums ont par la suite eu lieu entre les ONG et les gouvernements pour étudier les recommandations des réunions régionales, qui ont depuis été approuvées, et qui servent à étayer la Déclaration et le programme d'action conjoints. Ces derniers, préparés en collaboration avec les gouvernements, ont été présentés aux participants, en février dernier, à l'occasion d'une réunion du comité inter-session. Leur contenu fut accueilli

avec consternation par un nombre important de représentants et a soulevé bien des préoccupations au sein des ONG. Parmi celles-ci, mentionnons le fait que les personnes de descendance africaine n'étaient pas citées en tant que victimes, bien qu'il en avait été décidé autrement à la réunion tenue en décembre dernier, à Santiago, au Chili. De plus, aucune mention des personnes d'origine asiatique ne figurait, en tant que victimes de racisme, dans le document relatif à la Déclaration des Amériques. Même le terme « asiatique » était absent de cette déclaration.

Le document a été à nouveau rédigé et il en sera question à la seconde session du Comité préparatoire qui aura lieu à Genève au cours du mois de mai 2001.

Pour illustrer à quel point la Conférence mondiale est devenue un événement complexe, il suffit de mentionner la manifestation organisée par certains employés des Nations Unies pour contester le port du voile (*hijab*) à la dernière réunion régionale pour l'Asie, qui s'est tenue à Téhéran. Certains employés de l'ONU s'étant joints à la manifestation ont conséquemment perdu leur emploi.

Les consultations ont débuté en retard, l'automne dernier, dans plusieurs des principales villes canadiennes, de sorte que la consultation nationale n'a eu lieu qu'en mars 2001. Les ONG attendent la version finale du document préparé par le gouvernement canadien et espèrent que leurs opinions auront été prises en considération. De plus, plusieurs coalitions d'ONG ont été formées afin de discuter de certaines préoccupations.

Il est essentiel que les ONG se concentrent sur les principales questions stratégiques et élaborent autant de positions conjointes qu'il sera nécessaire si elles veulent améliorer la situation du racisme au Canada. Bien que nous comptons sur différentes conventions internationales pour appuyer les modifications envisagées, les ONG doivent élaborer des programmes et des recommandations complets prévoyant que des organismes particuliers seront chargés de vérifier la mise en application de ces recommandations après la Conférence.

En plus d'avoir participé à certaines réunions préparatoires à la CMCR, la Fondation canadienne des relations raciales s'est récemment occupée de nombreuses choses importantes, notamment de la revue mandatée devant être effectuée après son quatrième anniversaire d'activités. Depuis octobre dernier, plusieurs entrevues ont eu lieu, et une quantité considérable de données a été fournie à la firme d'experts-conseils KPMG qui procède à l'examen au nom du gouvernement fédéral. Un rapport provisoire sera incessamment produit et celui-ci pourra influencer la façon dont la Fondation exerce ses activités. Le personnel et le conseil d'administration de la Fondation ont travaillé avec acharnement, pour établir des bases solides et définir l'orientation précise de l'organisme. Il est à espérer que la FCRR continuera d'agir à titre de porte-parole indépendant des groupes racisés et des activistes de justice sociale au

Canada. ■



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le rapport « Inégalité d'accès » recommande la vigilance

Par l'Honorable Lincoln Alexander



Malgré l'évolution de notre société, avez-vous parfois l'impression que nous n'avons pas réussi à éliminer le racisme et les obstacles fondés sur la discrimination, tel que nous entendons le faire? Bien que notre société soit favorable aux changements et manifeste une plus grande ouverture d'esprit, la lutte contre le racisme demeure une tâche redoutable. Nous sommes en 2001, et un rapport démontrant que nous avons encore bien du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs a pourtant été récemment rendu public par la Fondation.

Ce rapport est intitulé : *Inégalité d'accès : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation*. Certains points assez remarquables méritent d'être soulignés. D'une part, il appert que le racisme manifeste soit en déclin, mais qu'une forme « subtile » de discrimination l'ait remplacé. D'autre part, cette forme subtile de discrimination se propage et mine le degré de confiance des peuples autochtones et des minorités visibles à l'égard de la notion d'équité que le Canada tente de leur représenter.

Mentionnant des études faites précédemment, les auteurs du rapport déclarent : « En tant que groupe, les minorités visibles du Canada ont un niveau de scolarité plus élevé que les groupes non racisés et les peuples autochtones ». Et ce constat s'explique bien simplement : les exigences du processus d'évaluation des demandes de Citoyenneté et Immigration Canada sont très strictes et l'éducation constitue, en fait, un élément critique.

Par contre, si vous comparez le taux d'emploi ainsi que le revenu de ces groupes à leur niveau de scolarité, vous constatez que l'éducation ne leur rapporte pas autant qu'aux Canadiens de race blanche. De plus, les membres des peuples autochtones et des minorités visibles sont toujours ignorés dans le cadre des promotions.

Une raison invoquée par les participants aux groupes de discussion, telle que relevée par les auteurs, semble être associée à la formation de « cercles d'initiés » en milieu de travail. Les promotions sont accordées aux membres de ces clans qui excluent souvent les minorités visibles.

Il s'agit d'une forme « subtile » de discrimination telle qu'elle existe aujourd'hui en milieu de travail. Auparavant, les employeurs prétextaient le manque d'expérience canadienne des deman-



deurs d'emploi. Bien que cet argument ne soit plus invoqué de nos jours, les nouveaux venus sont encore confrontés aux obstacles institutionnels lorsqu'ils tentent d'entrer sur le marché du travail canadien.

À combien de reprises avons-nous entendu l'histoire du médecin gagnant sa vie à conduire un taxi parce que ses compétences professionnelles n'étaient pas reconnues au Canada? Dans certains domaines professionnels, le processus visant à « canadianiser » ces compétences est particulièrement coûteux. Le professionnel possédant une formation acquise à l'étranger devra parfois suivre des cours, à temps plein, et les coûts qu'il devra assumer constitueront un fardeau important

sur le budget familial. Cet exemple illustre ce qui mine la confiance des gens à l'égard du Canada et qui, en retour, les pousse à se diriger vers des pays où leurs aptitudes et leurs compétences seront appréciées.

Nous traversons une période d'évolution démographique rapide, laquelle transforme inévitablement le visage et le caractère de notre structure sociale. Au cours de cette évolution, nous devons nous assurer que nous possédons les stratégies nécessaires pour agir à l'encontre des manifestations du racisme et de la discrimination raciale. Une façon d'y arriver consiste à obliger les gouvernements à éliminer la discrimination tant en milieu de travail qu'au sein de la communauté.

Lorsque la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme de Durban, en Afrique du Sud, se terminera en septembre, une déclaration sur laquelle, nous l'espérons, tous les délégués se seront entendus sera émise. Le Canada sera représenté à cette conférence et il est prévu qu'en tant qu'un des principaux pays, il signera cette déclaration. Nous devons tous nous assurer que le Canada respectera ses engagements. Quelles que soient ces ententes, et nous présumons qu'elles seront positives, nous voulons croire qu'au moment de l'examen des résultats, la signature du Canada figurera en tête de la liste. La situation actuelle ne peut pas continuer ainsi.

Pour terminer, j'aimerais exprimer l'immense gratitude de tous les membres du conseil d'administration à Mme Moy Tam qui quitte son poste de directrice générale et d'administratrice en chef des opérations de la Fondation. Mme Tam a occupé ce poste depuis la création de la Fondation, il y a quatre ans, et a joué un rôle crucial dans l'établissement de sa vision et de l'orientation de ses programmes. Merci, Moy. Votre acharnement, votre dévouement et votre contribution sont incommensurables. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans vos projets d'avenir. ■

CMCR : nouveaux thèmes

CERTAINS ÉTATS S'OPPOSENT AUX MESURES D'INDEMNISATION RELATIVES À L'ASSERVISSEMENT DES AFRICAINS ET DES AUTOCHTONES

Par Cynthia Pay

La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR) aura lieu à Durban, en Afrique du Sud, du 21 août au 7 septembre 2001, et ses principaux thèmes ont déjà été identifiés par les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG) et les médias. Les questions comme celles portant sur les mesures d'indemnisation suggérées pour compenser les répercussions continues de l'esclavage sur les personnes de descendance africaine ont suscité la critique à l'endroit de la Conférence, et l'interaction limitée des groupes touchés par le racisme menace également sa légitimité.

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser une conférence mondiale contre le racisme pour préparer une Déclaration et un Programme d'action internationaux qui donneront le ton de la lutte contre le racisme. La préparation de ce programme d'action a débuté l'an dernier. Des rencontres se sont tenues à Genève pour tirer les grandes lignes du programme de la Conférence et des cinq thèmes qui y seront discutés. Ceux-ci portent sur l'identification des causes et des victimes du racisme ainsi que sur les mesures de prévention, les recours et les stratégies visant à instaurer une égalité intégrale et effective. Ces rencontres mondiales ont été suivies de quatre réunions régionales, qui ont eu lieu en France, au Chili, au Sénégal et en Iran. Les gouvernements et les ONG y ont préparé des documents en fonction des cinq thèmes inscrits à l'ordre du jour. Enfin, d'autres séminaires d'experts auront lieu à Genève pour rédiger l'ébauche finale du document qui servira à la CMCR. (Tous ces documents peuvent être consultés à partir du site officiel de la CMCR de l'ONU, à l'adresse suivante :

www.unhchr.ch/html/racism/index.htm. Veuillez également consulter le site Web de la Fondation (www.crr.ca) pour obtenir d'autres sources d'information.)

L'incidence du trafic transatlantique des humains est l'un des principaux thèmes ayant été soulevés lors des réunions préparatoires à la CMCR. Les ONG représentant les personnes de descendance africaine et les États d'Afrique et des Caraïbes ayant été touchés par les répercussions du commerce d'esclaves exigent réparations. À la conférence préparatoire tenue dans le cadre de la réunion régionale de l'Afrique, les gouvernements ont, par exemple, mentionné dans leur Déclaration et ses recommandations :

« Les États ayant appliqué des politiques racistes ou accompli des actes discriminatoires, tels que ceux découlant de l'esclavage et du colonialisme, devraient assumer leurs responsabilités morales, économiques, politiques et juridiques...et accorder des mesures d'indemnisation appropriées aux communautés ou aux individus qui, collectivement ou individuellement, ont été victimes de ces politiques et législations racistes, sans égard au moment où elles ont été appliquées ni à l'identité de ceux qui en sont responsables. »

De nombreux États, cependant, refusent d'assumer cette responsabilité. Au moment même où les cinq thèmes de la Conférence ont été inscrits à l'ordre du jour provisoire de la Conférence, ces États ont exigé la mise en crochets des mots

« mesures d'indemnisation » pour indiquer qu'ils s'opposaient à leur inclusion. De la même façon, à la Réunion régionale pour les Amériques, le Canada et les États-Unis ont contesté l'inclusion du paragraphe intitulé « réparations » relatif à l'asservissement des Africains et des peuples autochtones.

La question des mesures d'indemnisation sert également aux organes médiatiques qui désirent soulever l'opposition du public à l'égard de la CMCR. Le *National Post* a prié le gouvernement canadien de boycotter la CMCR en raison, en partie, des mesures d'indemnisation exigées au chapitre de l'esclavage (13 mars 2001). Quant au *Toronto Star*, il a décrit la demande de mesures d'indemnisation comme étant « une tentative d'introduire effrontément des questions fractionnelles dans un ordre du jour déjà bien rempli » (18 mars 2001).

L'autodétermination et les droits des peuples autochtones constituent un autre thème principal de la Conférence mondiale. Ces points soulèvent également une opposition semblable de la part de certains États, malgré le soutien considérable manifesté par les ONG à l'égard de cette question lors des réunions régionales de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques. Bien que les gouvernements participant à la Réunion régionale des Amériques parlent de « peuples » autochtones, ils ont bien pris soin de mentionner que l'usage de ce terme n'avait aucune incidence sur la législation internationale (le droit à l'autodétermination, par exemple). La Déclaration des Amériques reconnaît expressément que les peuples autochtones ont été victimes de discrimination, et que leurs droits, comme celui de « gérer leurs terres et d'exploiter leurs ressources naturelles » ont été violés. Mais les termes employés sont tout à fait restrictifs et ont une portée moindre que ceux décrivant les droits actuels que les Premières nations du Canada sont parvenues à obtenir.



CMCR : De quoi s'agit-il?

En 1997, l'Assemblée générale des Nations Unies décidait, par la résolution numéro 52/111 qu'elle adopta le 12 décembre, de tenir, au plus tard en l'an 2001, une Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

LES OBJECTIFS SUIVANTS FURENT ÉTABLIS :

- examiner les progrès accomplis dans la lutte contre la discrimination raciale, réévaluer les obstacles qui s'opposent à de nouveaux progrès et trouver les moyens de les surmonter;
- étudier les moyens de mieux garantir le respect des normes en vigueur et des instruments mis en place pour combattre la discrimination raciale;
- sensibiliser l'opinion publique aux fléaux que sont le racisme et ses conséquences;
- formuler des recommandations concrètes sur les moyens de rendre plus efficaces les activités et mécanismes des Nations Unies dans le cadre de programmes visant à combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;
- analyser les facteurs politiques, historiques, économiques, sociaux, culturels et autres qui engendrent le racisme;
- formuler des recommandations concrètes pour l'adoption de nouvelles mesures aux niveaux national, régional et international visant à combattre toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée;
- élaborer des recommandations concrètes pour garantir que l'Organisation des Nations Unies dispose des ressources, financières et autres, dont elle a besoin pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

La discrimination à l'endroit des migrants et le trafic des humains ont été soulevés dans les documents soumis par les participants des quatre coins de monde. Les ONG demandent aux États de signer la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille (par exemple le Rapport du forum des ONG et la Conférence européenne contre le racisme). Elles leur demandent également de réagir à la migration et au trafic des humains en se penchant sur leurs causes primordiales, à savoir la pauvreté, la discrimination et les conflits armés (Déclaration du forum des ONG adoptée dans le cadre de la réunion régionale pour l'Asie).

Bien que le Canada ne se soit pas opposé aux clauses relatives aux migrants, telles que décrites dans les documents approuvés lors de la réunion régionale des Amériques, il n'a pas signé la convention protégeant les droits des travailleurs migrants. En fait, il a plutôt fait preuve de discrimination, à différentes occasions, à l'égard de ces derniers, notamment dans le cas du Programme concernant les aides familiaux résidents et la détention d'immigrants chinois. Les États participant au processus de la CMCR ont réagi à la question du trafic des humains en proposant que des mesures strictes soient prises contre les trafiqueurs, plutôt que d'étudier les situations favorisant ce trafic, notamment les lacunes de la législation du travail des différentes nations qui favorisent l'exploitation des travailleurs migrants.

Par contraste, les États ont habituellement appuyé les mesures soi-disant avant-gardistes du domaine de l'éducation, visant, entre autres, à revoir les programmes d'enseignement et à faciliter l'accès à l'éducation (Déclaration et Programme d'action des Amériques). Les États et les ONG ont souligné le rôle des médias tant sur le plan du soutien que celui de la lutte contre le racisme, mais les recommandations proposées n'ont relativement aucun poids. Il a été demandé avec insistance aux médias d'établir des lignes de conduites, mais celles-ci se sont avérées inefficaces au Canada.

Le manque de participation significative de plusieurs ONG au processus de la Conférence mondiale est un autre nouveau problème. Le gouvernement canadien a tenu des séances de consultation auprès des ONG, mais la forme de ces consultations a rendu pratiquement impossible

toute intervention efficace. Les ONG de l'Asie se sont plaintes d'un manque de pouvoir au cours des négociations ayant eu lieu au cours de leur réunion régionale. Par opposition à leurs homologues américains, les ONG canadiennes n'ont pas eu un droit de parole officiel au sein de l'équipe de négociations canadienne, malgré leur précieuse expertise et leur expérience dans le domaine de la lutte contre le racisme. Plusieurs ONG n'avaient pas les ressources financières nécessaires pour participer aux importants comités préparatoires où avaient lieu l'établissement de l'ordre du jour de la CMCR, et plusieurs groupes, telles les diasporas asiatiques et celles des dalits de l'Inde, se sont dites insatisfaites parce que leurs opinions n'avaient pas été reflétées dans les documents résultant des rencontres préparatoires à la CMCR.

La séance du groupe de travail inter-session, qui s'est tenue à Genève en mars 2001, ne s'est pas déroulée comme prévu étant donné que le document préparé en vue de la discussion passait sous silence de nombreux points identifiés lors des quatre réunions régionales. Bien qu'un nouveau document soit actuellement en cours de préparation et qu'il reflète plus précisément les points négligés, cet incident rappelle qu'il est risqué de ne pas tenir compte des questions identifiées par les personnes actuellement victimes de racisme de par le monde. ■



Cynthia Pay est vice-présidente du Comité exécutif du Conseil national des canadiens chinois et avocate de la Clinique juridique communautaire de Parkdale, à Toronto.

Sites Web de la CMCR

www.unhcr.ch/french/html/racism/
Site officiel de la CMCR de l'ONU

[www.racism.org.za/French%20Folder/
French%20Background.htm](http://www.racism.org.za/French%20Folder/French%20Background.htm)
Forum des ONG en vue de la CMCR

[www.pch.gc.ca/world-conferencemondiale/
main_f.shtml](http://www.pch.gc.ca/world-conferencemondiale/main_f.shtml)
Ministère du Patrimoine canadien—
site de la CMCR

www.hri.ca/racism/indexfr.shtml
CMC—Human Rights Internet

[www.hrlawgroup.org/site/programs/
guidefra.pdf](http://www.hrlawgroup.org/site/programs/guidefra.pdf)
Guide de la participation à la Conférence
mondiale de l'ONU contre le racisme



Une étude conclut que les familles autochtones vivant en milieu urbain sont privées de biens de première nécessité, notamment de nourriture

Un rapport préparé par la Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario démontre que la plupart des familles autochtones ontariennes vivant en milieu urbain sont privées des nécessités de la vie et que « le manque de nourriture constitue l'un des besoins les plus pressants parmi ceux ayant été identifiés ».

Le document intitulé « *Pauvreté chez les enfants autochtones vivant en milieu urbain : rapport sur la situation des enfants autochtones ontariens et leurs familles* » a été préparé à l'aide d'entrevues effectuées auprès des parents autochtones et des travailleurs de première ligne de sept villes de l'Ontario. Il donne un aperçu de la pauvreté telle que vécue par les enfants autochtones et les familles vivant à l'extérieur des réserves de la province. Le rapport révèle, entre autres, que :

- 52,1 % des enfants autochtones vivent en état de pauvreté;
- 12 % des familles autochtones sont dirigées par des parents âgés de moins de 25 ans;
- 27 % des familles autochtones sont dirigées par des mères seules;
- 40 % des mères seules ont un revenu annuel inférieur à 12 000 \$;
- 47,2 % de la population autochtone de l'Ontario a un revenu annuel inférieur à 10 000 \$;
- le taux d'invalidité de la population autochtone est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale.

« La nature distincte de la pauvreté chez les enfants autochtones canadiens et leurs familles, souligne le rapport, résulte de l'expérience des écoles résidentielles, de la tutelle exercée par les organismes de protection de la jeunesse, et de la marginalisation sociale et économique transmise de génération en

génération au Canada. Le seul fait d'être « autochtone » semble avoir justifié cet état de pauvreté pendant des générations. »

Le rapport en arrive aux mêmes conclusions que d'autres études récentes telles *La Pauvreté urbaine au Canada : un profil statistique* effectuée par le Conseil canadien de développement social et l'*Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes* préparée conjointement par Développement des ressources humaines Canada et Statistique Canada. Ces études indiquent que les peuples autochtones sont quatre fois plus susceptibles de connaître la faim que les autres groupes racisés canadiens. Dans de nombreuses familles autochtones, il se produit, deux semaines par mois, une pénurie d'aliments de base comme le pain, le lait et les céréales.

Parmi les autres préoccupations soulevées dans le rapport, citons : le manque de vêtements appropriés et à coût abordable, les répercussions de l'élimination du contrôle, l'insuffisance de logements subventionnés ou de logements pour les familles à faible revenu, l'accès limité aux médicaments vendus sans ordonnance et aux produits de base pour les enfants, comme les couches, et la difficulté de tirer parti des programmes et des services en place en raison des problèmes de transport.

Les professionnels de la santé reconnaissent que la pauvreté de la famille est associée à une moins bonne santé chez les enfants. La carence en fer, la carie dentaire, les infections chroniques des oreilles, les difficultés d'apprentissage, la faible performance scolaire et le taux croissant de suicides figurent parmi les problèmes de santé associés à la pauvreté chez les enfants.

Dans toutes les entrevues, sans exception, les travailleurs de première ligne et les parents ont parlé des effets psychologiques de la pauvreté sur les peuples autochtones. Parmi ces effets, il était question de personnes ayant déclaré douter d'elles-mêmes, se sentant dévalorisées, déprimées, intimidées, écrasées, ressentant de la colère et de la

Urban Aboriginal Child Poverty: A Status Report on Aboriginal Children & their Families in Ontario



October 2000

Ontario Federation of Indian
Friendship Centres
(OFIFC)

- que tous les ordres de gouvernement, les Premières Nations et les organisations autochtones intègrent des mesures de lutte contre la pauvreté chez les enfants autochtones dans leurs programmes actuels;
- que les gouvernements fédéral et provincial assument leurs obligations de représentants lorsqu'ils prennent des mesures à l'égard des Autochtones vivant à l'extérieur des réserves;
- que les politiques et lois garantissent que les peuples autochtones sont responsables du soin et de la protection des enfants autochtones;
- qu'il soit reconnu que les enfants, les jeunes et les familles autochtones ont besoin de ressources adaptées à leur culture;
- que les organismes collaborent à l'élimination de la pauvreté chez les enfants et leurs familles;
- que des fondations financées par le gouvernement se penchent sur le problème de la pauvreté chez les enfants autochtones;
- qu'un programme d'action sociale soit mis en place afin d'éliminer, au cours des dix prochaines années, la pauvreté chez les enfants de la communauté autochtone.

Depuis le dépôt du rapport, les représentants de la Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario ont rencontré certains membres de la communauté autochtone préoccupés par la question de la pauvreté chez les enfants et intéressés à collaborer pour trouver des solutions à ce problème.

Les représentants de la Fédération ont également rencontré les membres clés du gouvernement et poursuivent les négociations entreprises avec les ministères qui pourraient jouer un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. ■

La responsabilité de se pencher sur la plus pressante des questions nous concerne tous. Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec la Fédération des centres d'accueil indiens de l'Ontario au numéro (416) 956-7575.

frustration, de la honte et du désespoir.

Le rapport se termine par 23 recommandations divisées en trois catégories visant à favoriser une discussion de la nature de la pauvreté des enfants autochtones ontariens vivant en milieu urbain, ainsi qu'à souligner les domaines éventuels de collaboration entre les organisations autochtones, les Premières Nations et tous les ordres de gouvernement.

La première catégorie de recommandations porte sur les améliorations immédiates devant être apportées par les gouvernements fédéral et provincial aux programmes. Il s'agit, entre autres, de l'augmentation des prestations d'assistance sociale, du nombre de logements à coût abordable, du financement pour la nourriture, les couches et les médicaments, des coûts affectés aux transports pour faciliter l'accès aux programmes

existants, de l'expansion des programmes destinés aux enfants, de l'octroi des ressources nécessaires permettant de faire face au taux élevé de grossesse chez les adolescentes, de la remise en vigueur des programmes s'adressant aux enfants autochtones âgés de 6 à 12 ans, et de l'établissement d'une stratégie en matière de santé mentale propre aux Autochtones de l'Ontario.

La deuxième catégorie souligne les domaines où la collaboration des Premières Nations et des organisations autochtones pourrait être plus efficace pour vaincre la pauvreté chez les enfants et leurs familles.

La troisième catégorie présente des politiques d'intervention coopérative possibles en matière de pauvreté chez les enfants.

Parmi les politiques d'intervention coopérative, le rapport suggère :

Nouvelles de la FCRR

PRIX D'EXCELLENCE 2001

Les spécialistes et intervenants du domaine de la lutte contre le racisme se sont rencontrés à Vancouver, du 2 au 4 mars dernier, pour rendre hommage aux récipiendaires du Prix d'excellence accordé pour la seconde fois dans le cadre du Programme biennal de reconnaissance de la FCRR et assister au colloque de trois jours ayant pour thème « S'inspirer de l'excellence pour réaliser l'évolution ».

Sous la direction de l'Honorable Ed Broadbent, le Comité de sélection a étudié plus de 75 mises en candidature. Celles-ci ont été évaluées en fonction des méthodes novatrices et créatives mises de l'avant par les organismes pour lutter contre le racisme, de leur capacité de constituer une source d'apprentissage, de de leur approche institutionnelle du changement et des résultats positifs de leurs programmes.

Les prix ont été accordés à :

Ville de Saint-Laurent

Prix d'excellence et 10 000 \$

Après avoir constaté que près de la moitié de ses résidents étaient immigrants et Canadiens nouvellement reçus, la ville a entrepris d'élaborer et de mettre en application une politique interculturelle pour tenir compte des nouveaux défis et faciliter l'accès des immigrants et des nouveaux Canadiens aux services offerts par la municipalité.

La Presse des jeunes/

Young People's Press (YPP)

Prix de distinction et 5 000 \$.

LPJ est une agence de presse novatrice, à but non lucratif, qui fournit aux journaux des récits exprimant les opinions des jeunes, souvent mises de côté. Cet organisme agit également comme groupe éducatif en assurant la formation de jeunes écrivains. Il s'efforce principalement de



Gagnants du Prix d'excellence 2001 et membres du Comité de sélection



Spectacle de tambours africains présenté dans le cadre de la cérémonie du Prix d'excellence



Atelier offert au cours du colloque

remédier à la sous-représentation des journalistes autochtones et de ceux provenant des groupes racisés dans les médias.

Students and Teachers Opposing Prejudice (STOP)

Prix de distinction et 5 000 \$

En 1987, Darren Lund a profité d'une discussion dynamique sur la lutte contre le racisme qui se tenait dans sa classe de 10e année, à l'école Lindsay Thurber Comprehensive High School de Red Deer, en Alberta, pour en faire un programme régulier. C'est ainsi que STOP prit naissance. STOP ne cesse d'attirer des groupes diversifiés d'étudiants, de membres du personnel

et de la collectivité et les invite à se pencher sur les questions des droits de la personne et de lutte contre le racisme.

Se pencher sur la question dans notre milieu comme à l'étranger

Les participants au colloque de trois jours ont eu la chance d'entendre différents conférenciers internationaux, dont M. Adrian Miller, ancien assistant spécial au président Clinton et directeur adjoint de l'initiative Une Amérique pour tous, Mme Thami Ngwevela, consule générale de l'Afrique du Sud à New York, et Mme Anna Dashtgard, organisatrice du front commun de l'Organisation mondiale du commerce.

La rencontre a également donné lieu à différentes formes de divertissement, comme le spectacle de tambours africains, celui du Tribal Wisdom, et la lecture de poésie. Pour souligner le lien historique existant entre la Fondation et l'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise, le dîner-rencontre a eu lieu au National Nikkei Heritage Centre. Les invités ont visité le Musée national des Canadiens d'origine japonaise, et ont assisté à la projection d'un film intitulé *Minoru: Memory of Exile*, un film réalisé par Michael

Fukushima. Ce film raconte l'histoire d'un jeune canadien d'origine japonaise âgé de 9 ans qui, comme des milliers de ses compatriotes, fut considéré sujet de pays ennemi au cours de la Deuxième Guerre mondiale et envoyé dans les camps d'internement de la Colombie-Britannique.

La soirée s'est terminée par une spectaculaire présentation du Sawagi Taiko, un groupe de joueurs de tambours taiko formé de Canadiennes d'origine japonaise.

Nouvelles de la FCRR

PRIX D'EXCELLENCE

Publications de rapports

La FCRR a publié un document de références intitulé *Pratiques exemplaires 2001* lequel donne une vue d'ensemble du programme de reconnaissance de l'excellence. Elle a également procédé au lancement du premier numéro de la revue *Directions*, et a rendu publique l'étude intitulée : *INÉGALITÉ D'ACCÈS : profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation*.

Le colloque de trois jours a permis de souligner la lutte contre le racisme en cours dans tout le Canada ainsi que le travail des activistes et des intervenants engagés dans ce mouvement. Il a également procuré l'occasion d'établir des réseaux, de se renseigner et d'approfondir les problèmes soulevés par le sectarisme et le racisme au Canada. Le prochain colloque aura lieu en l'an 2003. ■

HOMMAGE À MOY TAM

À la fin du mois d'avril dernier, les membres du conseil d'administration et les employés de la Fondation ont, bien à regret, dit au revoir à Moy Tam. Elle quittait la Fondation après quatre années bien remplies.

Lorsqu'elle a commencé son mandat à la Fondation canadienne des relations raciales, Mme Tam, directrice générale fondatrice, et administratrice en chef des opérations, a eu l'impression qu'elle venait d'être investie d'une mission sacrée. Elle devait, en effet, mettre sur pied un organisme national dont l'objectif serait de lutter contre le racisme au Canada. Cette mission constituait le dernier engagement à respecter aux termes de l'Entente de redressement des Canadiens d'origine japonaise.

Comme le mentionne M. Art Miki (autrefois président de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et vice-président de la FCRR) : « Pour les Canadiens d'origine japonaise et, en fait, pour tous les Canadiens, il s'agissait du couronnement d'une victoire, après

toutes les difficultés que nous avons rencontrées pour faire valoir nos droits en tant que citoyens. La création de la Fondation, en tant qu'élément final de cette entente de redressement, mettait fin, une fois pour toutes, aux yeux des Canadiens d'origine japonaise, aux injustices de longue date qui leur avaient été faites. Elle représentait de plus une promesse d'avenir laissant entrevoir une société garantissant des principes de justice et d'égalité pour tous, sans égard à la race, à la couleur de la peau ou à l'origine. »

À n'en pas douter, il s'agissait pour Moy d'un projet à la fois passionnant et intimidant.

Munie de la liste des membres du conseil d'administration, qui venaient de tous les coins du Canada, Moy releva ce défi, et se consacra entièrement à la lutte contre le racisme. Au cours de quatre années d'efforts incessants, Moy a travaillé de façon intensive et résolue, avec une diligence et une intégrité ayant suscité l'admiration des membres du conseil d'administration, du personnel et de ses collègues.

Au premier plan, la mission de réaliser un mandat complexe, dont les termes sont précisés dans un texte législatif, et de créer une gamme de programmes fructueux, pertinents et cohérents. Dans les coulisses, la tâche minutieuse et essentielle de mettre sur pied une infrastructure administrative : prévoir l'espace de bureau nécessaire, embaucher le personnel, s'occuper de l'ensemble des rapports entre les membres de l'organisation, et établir des règlements et des lignes directrices.

Il en a résulté un bureau des plus fonctionnels, des programmes visant, entre autres : l'octroi de subventions aux organismes communautaires, la

recherche, l'établissement d'un centre national d'information, l'éducation du public, et des activités favorisant l'établissement de réseaux dans le domaine de la lutte contre le racisme au Canada.

Parmi les faits remarquables des quatre dernières années, citons : le lancement d'une campagne nationale de lutte contre le racisme tout à fait novatrice, intitulée *Unis contre le racisme*, grâce à laquelle des messages télévisés soulevaient la question du racisme dans le foyer même de tous les téléspectateurs canadiens, l'aide financière accordée pour étudier la situation du racisme dans les médias et s'y attaquer, la production de rapports attirant l'attention du public sur la discrimination voilée en milieu de travail, la visite de Nelson Mandela au Canada, la participation de Moy et sa contribution aux nombreuses réunions et séances de consultation ayant lieu d'un bout à l'autre du pays, bref, le fait d'avoir maintenu la lutte contre le racisme à la une de l'actualité.

L'Honorable Lincoln Alexander, président de la FCRR, ajoute : « Au nom de tous les membres du conseil d'administration, je désire remercier Moy. Elle a fait un travail remarquable. J'admire sa détermination, son dévouement, son engagement et son énergie. Grâce à son expérience, nous avons pu relever tous les défis auxquels est confronté tout nouveau conseil d'administration. Et, ce qui est plus important, nous avons pu répondre aux attentes de nos partenaires et de ceux qui ont eu recours à nos services. Nous lui souhaitons donc tout le succès possible dans ses projets d'avenir. »

Enfin, de la part du personnel de la Fondation, qui a été témoin quotidiennement du dévouement et de la rigueur manifestés par Moy :

« Nous avons bénéficié de ses qualités de chef de file, et désirons la remercier d'avoir fait preuve de tant de passion. Nous lui souhaitons également tout le succès possible. » ■

En attendant la nomination d'un nouveau directeur général, M. Fred D'Silva, membre du conseil d'administration de la Fondation, assurera l'intérim et dirigera la Fondation pendant cette période de transition.



Moy Tam (à dr.) en compagnie de l'Honorable Lincoln Alexander

Nouvelles de la FCRR

DERNIÈRES NOUVELLES : PROGRAMME DE PARRAINAGE D'ACTIVITÉS CONTRE LE RACISME (ACR)

Le Programme de parrainage d'activités contre le racisme est l'un des moyens par lesquels la FCRR réalise ses objectifs, en favorisant notamment les activités qui suscitent une réelle prise de conscience du racisme au Canada et, ce faisant, permettent de lutter contre ses répercussions dévastatrices. Les demandes de subvention sont acceptées trois fois par année.

L'appel d'offres de février 2001 a suscité 19 demandes de subventions à travers le Canada, à partir desquelles 11 projets ont été choisis. L'aide financière accordée totalise 64 000 \$. Un bon nombre de demandes reflétaient deux des principaux domaines visés par l'appel d'offres, à savoir les jeunes et les Autochtones.

Par l'entremise de son programme de parrainage, la Fondation appuie également différents processus de consultation en vue de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme qui aura lieu en Afrique du Sud, à la fin du mois d'août prochain. La Fondation désire principalement s'assurer que la présence du racisme au Canada est discutée en toute honnêteté et que les Canadiens de tous les groupes ethniques collaborent afin d'identifier les problèmes, de trouver des solutions et d'établir des programmes d'actions concrets à court et à long terme pour éradiquer le racisme au Canada.

Afin d'accorder son soutien au plus grand nombre possible de groupes désirant former des coalitions avant et après la tenue de la Conférence mondiale contre le racisme, **la Fondation a décidé de conserver en vigueur jusqu'au 2 octobre 2001 le critère spécial applicable aux projets s'inscrivant dans le cadre de la Conférence mondiale contre le racisme.** En effet, pour être admissibles, les organismes présentant un projet



M. Paul Winn, membre du conseil d'administration de la FCRR, remet une subvention accordée dans le cadre du programme ACR à Mlle Grace Thompson du Musée national des Canadiens d'origine japonaise. Figurent également M. Art Miki, vice-président de la FCRR et Mme Maria Morellato, membre du conseil

n'auront pas à démontrer la participation d'une autre source de financement.

Les organismes et projets suivants ont été subventionnés à la suite de l'appel d'offres du 1er février 2001 :

- Association des avocat(e)s et notaires noirs (Montréal, QC)
Journée d'étude sur l'égalité d'accès en milieu de travail
- At^Lohsa Native Family Healing Centre (London, ON)
Gathering Voices
- Cité Ouverte-Laurentides (Saint-Jérôme, QC)
Réflexion des couleurs par les arts
- Community Builders / Mariposa in the Schools (Toronto, ON)
The Millennium Youth Leadership Initiative (MYLI)
- Guelph and District Multicultural Centre (Guelph, ON)
Life Stories Project: Victims of Racism Speak Out

- Le Groupe Jeunesse Francophone de Toronto (Toronto, ON)

Projet de consultations régionales en vue de préparer la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, etc.

- Multicultural Council of Saskatchewan (Regina, SK)
World Conference Against Racism Saskatchewan Consultation

- Red Crow Community College (Cardston, AB)
Writing History, Transforming the Future: Kanai Stories of Residential School

- Seniors Resource Centre (St-John's, NF)
Health Care for All
- The Catalyst Centre (Toronto, ON) *Hip Hop is the Classroom: A Popular Education Resource Manual*
- The Saskatchewan Intercultural Association Inc. (Saskatoon, SK)
MultiCultural Connections
- The A Step Ahead Foundation (Vancouver, BC)
The A Step Ahead School Tour
- World Conference Against Racism Youth Mentorship Network (Toronto, ON)
WCAR Youth Mentorship Project

Nous invitons les organismes à soumettre leur projet dans le cadre du prochain appel d'offres fixé au 2 octobre 2001. ■

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de la Fondation à www.crr.ca ou communiquer avec Darlyn Mentor, agente principale des programmes, en composant le (416) 952-3500, ou le numéro sans frais 1 888 240-4936 ou, par courriel, à dmentor@crr.ca.

Nouvelles de la FCRR



Affichage-abribus de la campagne de sensibilisation « Unis contre le racisme »

« On ne voit bien qu'avec le coeur. »

Unis contre le racisme.

La FCRR a souligné la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, célébrée le 21 mars dernier, par un affichage-abribus qui a duré un mois. Cette nouvelle initiative s'inscrivait dans le cadre de la campagne de sensibilisation *Unis contre le racisme*. Intitulées « Qui suis-je? », les affiches incitaient le public à réfléchir aux stéréotypes et aux préjugés qui s'insinuent dans notre

quotidien et qui sont principalement à la base du racisme systémique.

D'autres initiatives sont également en voie de préparation. Cet été, la Fondation lancera une vidéo-cassette de 20 minutes accompagnée d'un guide. S'inspirant de la publicité télévisée produite en 1999 dans le cadre de la campagne nationale *Unis contre le racisme*, ce film est composé d'entrevues effectuées auprès des directeurs des cinq annonces publicitaires. Ceux-ci parlent candidement de leurs débuts ainsi que de leurs expériences personnelles du racisme. La vidéo et le guide intéresseront les établissements scolaires, les groupes communautaires et les entreprises désirant discuter davantage du racisme et de la discrimination et présentent un point de départ intéressant pour débattre la question de la lutte contre le racisme et le rôle des médias. ■

Pour obtenir plus de renseignements sur la campagne Unis contre le racisme, veuillez consulter le site Web de la Fondation au www.crr.ca, ou communiquer avec ses représentants par courriel à info@crr.ca ou en composant le 1 888 240-4936.

Inégalité d'accès suite de la page 1

reconnaissance de leurs compétences professionnelles acquises à l'étranger.

- Les mesures d'équité en matière d'emploi des minorités raciales devraient aller au-delà du recrutement et viser à les maintenir en poste et à leur faire gravir des échelons. Les lois peuvent modifier le comportement des employeurs, mais les attitudes individuelles envers les minorités raciales changent beaucoup plus lentement.

Les chercheurs ont également rapporté qu'en général, selon le recensement de 1996, le taux de chômage des minorités visibles était plus élevé que celui des groupes non racisés, c.-à-d. les Canadiens à la peau blanche, nés au Canada ou à l'étranger, et que celui des peuples autochtones était le plus élevé. Par exemple, seulement 4 % des groupes non racisés étaient à la recherche d'un emploi, tandis que 10 % des minorités visibles nées à l'étranger et 16 % des Autochtones possédant une formation universitaire étaient au chômage.

Rendu public au cours d'une conférence de presse tenue plus tôt cette année, ce rapport recommande de mettre l'accent sur l'éducation du public

afin « de le sensibiliser aux inégalités raciales existant actuellement et [d']être en mesure éventuellement de les éradiquer ».

Lors de la communication du rapport, Jean Lock Kunz, cadre de recherche principale du CCDS mentionnait : « En conséquence de la discrimination systémique, il est évident que les aptitudes des peuples autochtones et des minorités visibles sont sous-utilisées. Cette situation est défavorable à la productivité de l'économie canadienne et à l'unité de notre société ».

La recherche qualitative était en partie fondée sur des entrevues effectuées auprès de groupes témoins de diverses parties du Canada. Cette méthode a fait ressortir les expériences vécues sur le plan du racisme et d'autres formes de discrimination et soulignait la subtilité des différentes formes identifiées.

Une participante déclare : « Nous étions quatre par équipe à travailler dans un restaurant-minute. Dans une des équipes, il y avait moi (une Autochtone) et trois Blanches. Dans une des autres équipes, il y avait trois Blancs et une fille des Indes orientales. C'est à cette fille et à moi qu'on donnait toujours le travail de nettoyer les toilettes et de sortir les poubelles. Jamais eux, toujours nous! »

Un autre participant a mentionné le fait que certains membres de « cercles d'initiés » étaient favorisés dans le cadre des promotions. « Il y a un genre de clan au bureau. Ils sont toujours assis dans le bureau du boss et parlent de leurs fins de semaine et de choses comme cela. Ce sont tous des Blancs, et moi je suis Noir. Il ne me font pas de misère ou quoi que ce soit, mais ce sont toujours eux qui obtiennent les promotions ».

La législation en matière d'emploi, qui n'est actuellement en vigueur que dans le secteur public, est nécessaire. Qui plus est, il est démontré qu'elle devrait être plus rigoureuse. Mais, poursuit le rapport : « La législation est plus efficace pour le recrutement que pour la rétention et l'avancement. Un obstacle important à l'équité est la difficulté d'éliminer les multiples formes de discrimination difficilement quantifiables, surtout sur le plan systémique et personnel. Dans ce cas-ci, la discrimination raciale en milieu de travail devient plus subtile, souvent décrite comme étant « voilée ». ■

Il est encore possible de se procurer des exemplaires du rapport INÉGALITÉ D'ACCÈS. Veuillez consulter le site Web de la Fondation au www.crr.ca ou communiquer avec l'un de ses représentants par courriel, info@crr.ca, ou en composant le 1 888 240-4936.

Qui sommes-nous?

LA FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Fred Ligoria D'Silva
Directeur général et chef de la direction par intérim

Moy Tam
Administratrice en chef des opérations

LE PERSONNEL

Franca Conciatore
Directrice, Finances et administration

Sandie Arunachalam
Secrétaire de direction

Andrea Imada
Directrice des communications

Patrick Hunter
Agent des communications et rédacteur en chef de Perspectives

Ruth Wilson
Adjointe aux communications

Anne Marrian
Directrice des programmes

Darlyn Mentor
Agente principale des programmes

Sandy Yep
Agent principal des programmes

Valerie Birdgeneau
Adjointe, Programmes

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Honorable Lincoln Alexander
Président (Hamilton, Ontario)

Arthur K. Miki
Vice-président (Winnipeg, Manitoba)

Shirley Adamson
(Whitehorse, T.N.-O.)

Nicole Beaudoin
(Laval, Québec)

Benjamin Elms
(Halifax, Nouvelle-Écosse)

Fred Ligoria D'Silva
(Toronto, Ontario)

Ajit Gautam
(Moncton, Nouveau-Brunswick)

Andrew J. Hladyshvsky
(Edmonton, Alberta)

Chrystyna Holman
(Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard)

Jack Jedwab
(Montréal, Québec)

Peggy J. Johnson
(St. John's, Terre-Neuve)

Krishan C. Joshee
(Edmonton, Alberta)

Pana Merchant
(Regina, Saskatchewan)

Maria Ausilia Morellato
(Vancouver, Colombie-Britannique)

Subhas Ramcharan
(Técumseh, Ontario)

Paul A. Winn
(New Westminster, Colombie-Britannique)

NOS COORDONNÉES

Fondation canadienne des relations raciales
4576, rue Yonge, bureau 701
Toronto (Ont) M2N 6N4

Téléphone : 1 888 240-4936 (sans frais)
(416) 952-3500 (Toronto)

Télécopieur : 1 888 399-0333 (sans frais)
(416) 952-3326 (Toronto)

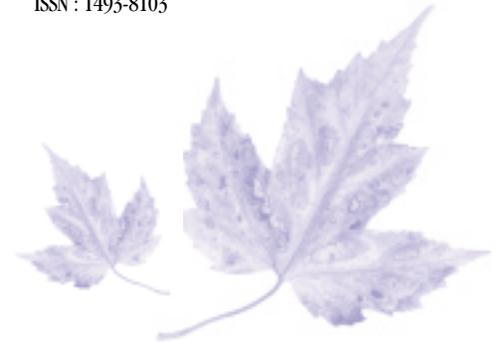
Courriel : info@crr.ca
Site Web : www.crr.ca

Traduction : Lise Roy

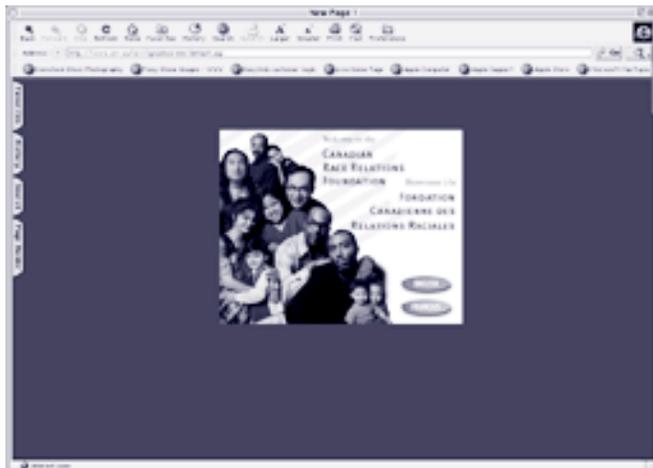
Conception et mise en page :
Pivot Design Communications

La Fondation canadienne des relations raciales ne partage pas nécessairement les points de vue exprimés par ses collaborateurs externes.

ISSN : 1493-8103



VISITEZ NOS SITES WEB www.crr.ca



www.uniscontrelracisme.com

